

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'amicale de Production

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'amicale de Production domiciliée 58, rue brûle maison – 59000 LILLE pour trois représentations du spectacle « De la sexualité des orchidées » le 21 octobre 2022 à la salle des fêtes d'Illeville sur Montfort, le 22 octobre 2022 à la salle des fêtes de Selles et le 23 octobre à la salle des fêtes de Manneville sur Risle pour un montant de 4.950 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 6 septembre 2022



Pour le Maire et par délégation,

Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine